



Législature 2015-2020

Délibération N° 824

Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

**DEMANDE DE CRÉDIT CHF 75'000.00 POUR LA MISE AUX NORMES THERMIQUES DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA MAISON BRIEFER ET DE LA MAISON DE PAROISSE**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 75'000.00 TTC pour la mise aux normes thermiques des menuiseries extérieurs de la maison Briefer et de la maison de la paroisse.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 75'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 0290.600.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0290.600.33004.00 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER